

Santé des non-fumeurs—Loi

Cette initiative mérite des éloges. Toutefois un grand nombre de mes électeurs s'inquiètent comme moi du fait que ces directives ne soient pas respectées, et que les directeurs de la Fonction publique ne désignent pas des zones non-fumeurs sur les lieux de travail comme ils devraient le faire. Il faudra donc prendre d'autres mesures pour que ce soit le cas.

L'Association pour les droits des non-fumeurs a fait une enquête auprès des députés du Parlement fédéral pour connaître leur point de vue sur la question. Elle a révélé que 85 p. 100 des députés qui ont répondu appuient ou favorisent les droits des non-fumeurs au travail. Si 89 p. 100 de ceux qui ont répondu sont d'accord pour l'aménagement d'aires réservées aux employés non fumeurs, 78 p. 100 d'entre eux estiment que le Conseil du Trésor devrait ordonner à tous les sous-ministres d'aménager ces aires réservées aux non-fumeurs. En outre—et c'est là la donnée intéressante qui j'espère aboutira bientôt à un résultat concret—seulement 22 p. 100 d'entre eux ont déclaré qu'ils n'appuieraient pas un projet de loi d'initiative parlementaire concernant l'usage du tabac dans les milieux de travail relevant du gouvernement fédéral.

En tant que non-fumeur, je suis très sensible au problème de l'inhalation au travail de la fumée provenant des fumeurs. En tant que député, je crois qu'il faut respecter la santé et les droits des non-fumeurs. J'ai peut-être du mal à reconnaître et à accepter les difficultés des fumeurs, mais j'estime plus importants les droits des non-fumeurs.

Le gouvernement fédéral s'inquiète également de la nocivité du tabac. Il a déjà mis en place des politiques et des programmes visant à réduire la consommation de tabac au Canada. Il a travaillé activement à l'élaboration d'une politique sur le tabac à la fois complète et orientée vers la santé. En conséquence, j'appuie, et le gouvernement l'appuie également, je pense, l'esprit de ce projet de loi d'initiative parlementaire qui cherche à protéger les Canadiens contre les dangers du tabac.

Je pourrais mentionner bien d'autres domaines dans lesquels le gouvernement a pris des initiatives importantes. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dépense chaque année des milliers de dollars pour contrôler le taux de goudron, de nicotine et de monoxyde de carbone que contiennent les cigarettes et pour faire des analyses et des recherches sur la fumée de tabac. Il se livre également à des études épidémiologiques et à des études de comportement dans certains domaines tels que les effets de l'exposition involontaire à la fumée de tabac. Il mène des enquêtes pour mesurer la consommation de tabac chez les Canadiens.

Tout ce programme gravite autour du thème «Vers une génération de non-fumeurs». Le gouvernement a lancé une campagne publicitaire nationale orientée vers les jeunes âgés de 12 à 18 ans. Le message à leur intention a été formulé dans le style rock vidéo pour la télévision et la radio. Il invite les jeunes à se libérer et à refuser de s'asservir à la cigarette.

Le gouvernement fédéral a également rencontré des représentants du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac dans le but de mieux contrôler la publicité pour le tabac. De nombreux Canadiens ont exprimé de sérieuses inquiétudes quant à l'efficacité des restrictions volontaires que le Conseil a instauré pour la publicité sur le tabac. Plusieurs possibilités sont examinées et j'espère qu'il sera possible de prendre des mesures législatives pour limiter cette publicité.

Récemment, le ministre des Transports (M. Crosbie), a proposé un nouveau règlement aérien interdisant de fumer sur les vols nationaux et transfrontaliers d'une durée de moins de deux heures. Il s'agit d'une mesure positive pour protéger les voyageurs contre l'exposition involontaire à la fumée de tabac.

Le gouvernement fédéral a l'intention de pousser plus loin ces initiatives pour que le nombre de fumeurs diminue encore. Les sondages révèlent que les Canadiens sont en faveur des mesures prises en ce sens. Le gouvernement fédéral doit améliorer sa politique dans le but de mieux protéger les Canadiens contre la fumée de tabac.

J'espère que le moment venu, tous les députés jugeront bon d'appuyer le genre de loi que nous examinons cet après-midi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au député de Spadina (M. Heap).

M. Heap: Madame la Présidente, si les autres députés sont d'accord, je préférerais dire qu'il est 17 heures au lieu de parler seulement deux minutes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'heure réservée à l'examen des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 36 du Règlement, cette mesure est reportée à la fin de la liste des priorités du *Feuilleton*.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi, conformément à l'article 31 du Règlement.

(La Chambre s'ajourne à 16 h 59.)